Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202360-20260305-DELIB2050326-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 5 mars 2026

Nombre de membres : en exercice : 14, présents : 12.

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric LE TURLUER, le Maire.
Présents : Frédéric LE TURLUER, Maire, Sandrine SALAÜN, Baptiste PEZZOLI, Michèle OLLIVIER, Christophe LE MERRER, Ronan RIOU, Jérémy PATUREL, Eliane LE PLAPOUX, Laurence HERPE, Sandrine ARTUR, Fabien TARTIVEL, Marie-Christine MEVEL.
Absentes : Nicole HENGOAT (procuration à Frédéric LE TURLUER), Floryse BUTTEZ (procuration à Baptiste PEZZOLI).
Secrétaire de séance : Christophe LE MERRER.
Date de convocation : 27/02/26.

2- Subventions 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes sous réserve de demande des associations :

Les randonneurs du Languidoué	300,00 €
Société d'entente des chasseurs pludualais	300,00 €
Créer et s'amuser	Prêt de la petite salle
DECO et LOISIRS	Prêt de la petite salle
Secours Catholique	250,00 €
Secours Populaire	250,00 €
Restos du cœur	250,00 €
SNSM Ploubazlanec	50,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (calendrier)	50,00 €
AFM Téléthon	100,00 €
Etoile de Tressignaux	50,00 €
Comice agricole	100,00 €
Adapei-Nouelles	50,00 €
Voyage scolaire (demande présentée par les établissements scolaires)	
- Collèges et lycées	70,00 € / enfant
- écoles	50,00 € / enfant
Organismes de formation (sur demande des établissements)	60,00 € / élève
Fonds d'Aide aux Jeunes (Département 22)	300,00 €

Pour extrait conforme.
LE MAIRE,
Frédéric LE TURLUER.